

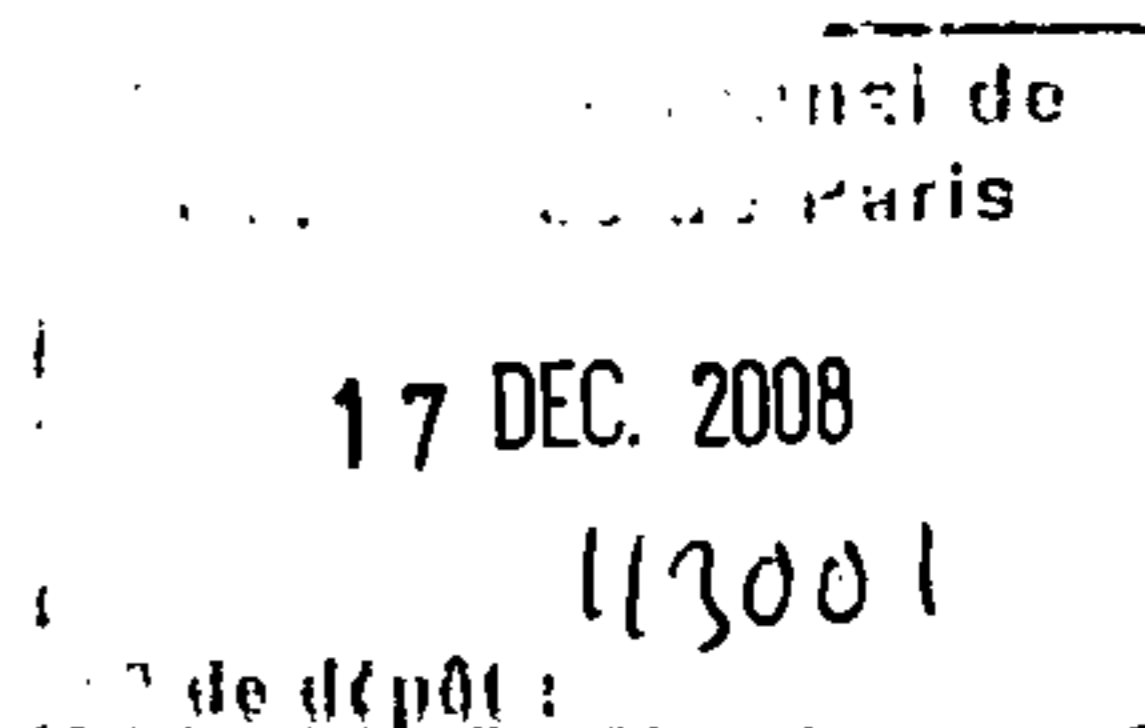
97 B 17277

MSC HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 €
73 RUE DE MIROMESNIL - 75008 PARIS
RCS PARIS 413 630 062

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 décembre 2008

*L'an deux mille huit,
Le 8 décembre 2008 à 10 heures,*



Sur convocation de Monsieur Adrien Blanc, Président de la Société MSC Holding SAS (ci-après la « Société »), les associés de la Société, la société MSREF Promoreg B.V. représentée par Monsieur Jan-Dries Mulder et la société Promoreg Investissements SAS représentée par Monsieur Philippe Couturier, se sont réunis par conférence téléphonique en assemblée générale pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes titulaire et son suppléant
- Pouvoir en vue des formalités

Les deux associés de la Société, possédant ensemble la totalité des actions composant le capital social de la Société, sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Les associés de la Société reconnaissent avoir été convoqués régulièrement conformément aux statuts de la Société.

Le Commissaire aux comptes de la Société, la société Ernst & Young Audit, représenté par Madame Joud, dûment convoqué, est absent excusé.

Le Président de la Société préside la séance de l'assemblée générale.

La Société Promoreg Investissements SAS, représentée par Monsieur Philippe Couturier, assume les fonctions de Secrétaire.

Le Président met à la disposition du Bureau :

- une copie de la lettre de convocation des associés avec avis de réception,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec avis de réception,
- la feuille de présence.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée générale :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de résolutions.

h

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président donne lecture de son rapport à l'assemblée. Après débats, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les projets de résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, sur proposition du Président, et après avoir reçu lecture de son rapport, nomme aux fonctions de deuxième commissaire aux comptes titulaire de la Société :

- Monsieur Philippe Deparis, demeurant 28 rue de Strasbourg 94300 Vincennes

La durée du mandat du deuxième commissaire aux comptes titulaire expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe Deparis, présenté pour ces fonctions, a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés, sur proposition du Président, et après avoir reçu lecture de son rapport, nomme aux fonctions de deuxième commissaire aux comptes suppléant de la Société :

- Monsieur Philippe Murat, demeurant 3, rue Léon Wirtzler 92330 Sceaux

La durée du mandat du deuxième commissaire aux comptes suppléant expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe Murat, présenté pour ces fonctions, a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait ce mandat.

TROISIEME RESOLUTION

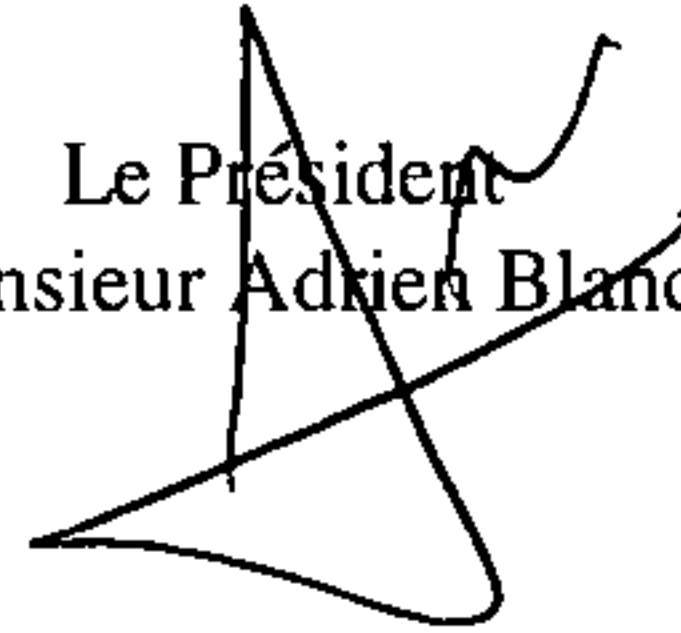
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, en vue de l'accomplissement, partout où besoin sera, de toutes formalités de dépôt au greffe et de publicité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les présentes décisions prises par l'unanimité des associés, tiennent lieu d'assemblée des associés, en vertu des statuts. Elles seront à ce titre transcrites au registre des procès-verbaux des assemblées d'associés de la Société.

Le Président
Monsieur Adrien Blanc



Le Secrétaire
Monsieur Philippe Couturier

